

Rapport du Président

Séance publique du
vendredi 3 février 2017

12^{ème}Commission

N°CD-2017-1-12-1

Service instructeur

DAJD - Service Administratif de l'Assemblée

Service consulté

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PUBLIQUE
DU VENDREDI 2 DÉCEMBRE 2016**

Résumé : Le présent rapport a pour objet l'approbation du procès-verbal de la séance plénière du Conseil départemental qui s'est tenue le vendredi 2 décembre 2016.

Le Conseil départemental a tenu une séance plénière le vendredi 2 décembre 2016.

Conformément aux dispositions de l'article L. 3121-13 du Code général des collectivités territoriales, le procès-verbal de chaque réunion publique est arrêté au commencement de la séance suivante.

Celui-ci se présente sous la forme de transcriptions in extenso des débats qui se sont déroulés à cette occasion.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN